



Extrait du Diocèse du Mans

<http://www.sarthe.catholique.fr/Le-conseil-episcopal>

Le conseil épiscopal

- Diocèse - les conseils de l'évêque -

Date de mise en ligne : mercredi 14 avril 2010

Diocèse du Mans

Pour l'aider dans le gouvernement du diocèse, l'Évêque s'entoure d'un « Conseil Episcopal ». Il est composé des plus proches collaborateurs de l'évêque. Sa mission est fixée par le canon 473, § 4 - "Là où il le jugera bon, l'Évêque, pour mieux favoriser l'action pastorale, peut constituer un conseil épiscopal composé des Vicaires généraux et des Vicaires épiscopaux »

Dans certains diocèses, on voit maintenant la participation, au conseil de l'Évêque, des diacres et des laïcs. C'est en quelque sorte une « équipe rapprochée » qui apporte aide et conseils à l'Évêque du diocèse.

Aujourd'hui, notre Évêque s'est entouré de cinq prêtres (le vicaire général et quatre vicaires épiscopaux), un diacre et trois laïcs (l'économiste diocésain, une laïque en mission ecclésiale et le secrétaire de l'évêque). Les vicaires épiscopaux sont, entre autres responsabilités, en charge de pôles missionnaires (jeunes, solidarité, formation et annonce de la foi). Ils en assurent le lien avec le Conseil.

Le Conseil Épiscopal se réunit une fois par semaine, normalement le vendredi.

L'Évêque peut élargir le Conseil s'il souhaite entendre des responsables de services ou d'autres personnes pour l'étude d'un point particulier ou d'une question pastorale.

- Père Paul Antoine Drouin, vicaire général, modérateur de la Curie.
- Père Bernard de Chasteignier, vicaire épiscopal en charge du pôle solidarité,
- Père Christian du Halgouët, vicaire épiscopal en charge du pôle jeunes,
- Père Christophe Le Sourt, vicaire épiscopal du pôle formation,
- Père Michel Dubois, vicaire épiscopal pour l'annonce de la foi et l'apostolat des laïcs,
- Claude Cosnard, diacre, conseiller épiscopal
- Nicole Peilhon, conseillère épiscopale
- Thierry Achard, économiste diocésain
- Michel Boissinot, secrétaire